



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 44

Suppléants ayant voix
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 8

Total votants : 54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_30-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

N° 20240919-30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 septembre 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Isabelle ROCHE LACOMBE à Catherine MAZELLIER
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA,
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD,
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Martine MUNOZ à Rachel BOURNIER.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier CORNET.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**SOCIETE D'INGENIERIE PLASTIQUE A COURPIERE (S.I.P) : MESURE DE
SOUTIEN**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_30-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 et son article L 1511-3 donnant la compétence exclusive aux EPCI à fiscalité propre pour décider de l'octroi des aides sur son territoire en matière d'immobilier d'entreprise ;

Vu la décision n°2020-52 du 01 avril 2020 relative à la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public 2020-2025 du module 2 du gîte de Lagat à COURPIERE ;

Considérant les difficultés économiques de l'entreprise S.I.P relatives à la crise sanitaire de la COVID-19 et à la conjoncture actuelle ;

Considérant les mesures prises par le gérant pour trouver de nouveaux marchés et retrouver une situation financière saine.

Il est proposé de soutenir la Société S.I.P, locataire du module 1 et 2 du gîte d'entreprises de Lagat à COURPIERE, en octroyant une exonération de loyers impayés sur l'année 2022, correspondant à six mois de loyer du module 2, soit 4 529,10 euros HT / 5 434,92 euros TTC.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : J-M. LAVEST et 1 abstention : P. BARRAU) :

- **Approuve** l'exonération de loyer précitée ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 54

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Conseillers présents : 46

Pour : 54

Représentés : 8

Contre : 1

J-M. LAVEST

Non-participation :

Abstention : 1

P. BARRAU


Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

